

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 Avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil).

INVENTAIRE ANNEE 2025

ACTIF DU BILAN

A C T I F	NOTES	Exercice 2025			Exercice 2024
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		9 677 102	9 117 323	559 779	976 380
AC14 Acomptes versés		779 238		779 238	535 257
	A1	10 456 340	9 117 323	1 339 017	1 511 638
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 251 379	1 143 440	107 939	148 734
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		42 044	40 588	1 456	2 199
	A1	1 293 423	1 184 028	109 395	150 933
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		11 726 794	770 524	10 956 269	10 990 500
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 225	0	9 502 225	8 640 859
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		34 840 000	0	34 840 000	31 712 400
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		20 937 133	44 500	20 892 633	17 608 485
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		285 962 888	0	285 962 888	239 163 413
AC334 Autres prêts		10 228 689	0	10 228 689	9 580 382
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		199 850 000	0	199 850 000	168 500 000
AC336 Autres		1 000	0	1 000	1 000
	A2	573 048 728	815 024	572 233 704	486 197 039
AC4 Placements représentant les PT afferantes aux contrats en Unité de Compte		52 035	0	52 035	47 722
		52 035	0	52 035	47 722
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques		414 929		414 929	351 456
		414 929	0	414 929	351 456
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		8 006	0	8 006	4 478
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		19 765 107	145 252	19 619 854	15 907 378
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		82 365	0	82 365	85 904
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		36 065	19 611	16 454	14 675
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		6 581 429	0	6 581 429	4 978 867
AC633 Débiteurs divers		274 290	0	274 290	168 337
	A3	26 747 262	164 863	26 582 398	21 159 640
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		3 363 525	0	3 363 525	8 264 007
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		235 430	0	235 430	250 478
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		16 846 625	31 458	16 815 167	14 660 804
AC733 Autres comptes de régularisation		9 900 346	0	9 900 346	7 980 140
AC75 Autres		187 060	0	187 060	76 452
	A4	30 532 985	31 458	30 501 527	31 231 881
TOTAL ACTIF		642 545 701	11 312 697	631 233 004	540 650 308

INVENTAIRE ANNEE 2025

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2025 Montant Net	Exercice 2024 Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		29 996 338	26 977 755
CP4 Autres capitaux propres		5 888 886	5 888 886
CP5 Résultats reportés		0	0
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		50 885 224	47 866 641
CP6 Résultat de l'exercice		10 261 406	9 018 583
Total capitaux propres avant affectation	P1	61 146 631	56 885 224
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		1 275 335	1 144 023
		1 275 335	1 144 023
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		512 759 286	440 779 964
PA330 Provision pour sinistres (vie)		28 970 486	24 532 554
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		9 539 672	7 690 049
PA350 Provisions pour égalisation		0	0
	P2	551 269 444	473 002 567
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte			
		52 032	47 721
	P2	52 032	47 721
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
		414 929	351 456
		414 929	351 456
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		973 556	799 600
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		66 773	67 469
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 161 422	1 902 654
PA634 Crédoiteurs divers		10 385 517	3 432 072
	P3	13 587 268	6 201 795
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		3 487 366	3 017 523
	P4	3 487 366	3 017 523
Total du passif		570 086 373	483 765 084
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		631 233 004	540 650 308

INVENTAIRE ANNEE 2025

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	2025			2024
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrcessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	134 206 304	-1 125 768	133 080 536	111 337 036
	134 206 304	-1 125 768	133 080 536	111 337 036
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	44 810 708		44 810 708	39 777 891
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	2 561 319		2 561 319	1 780 307
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	527 222		527 222	686 494
	47 899 249	0	47 899 249	42 244 692
TOTAL 1	182 105 553	-1 125 768	180 979 785	153 581 728
PRV3 Plus values non réalisées sur placements				
	4 848		4 848	2 599
	4 848	0	4 848	2 599
PRV4 Autres produits techniques				
	0		0	0
	0	0	0	0
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	-64 530 849	223 146	-64 307 702	-49 396 831
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-6 287 555	63 473	-6 224 082	-4 427 980
	-70 818 404	286 620	-70 531 784	-53 824 811
TOTAL 2	-70 813 555	286 620	-70 526 936	-53 822 212
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	-71 721 895		-71 721 895	-64 238 740
CHV22 Autres provisions techniques	-257 426		-257 426	-86 875
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	-4 312		-4 312	-10 006
	-71 983 633	0	-71 983 633	-64 335 621
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes				
	0	395 092	395 092	410 908
	0	395 092	395 092	410 908
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	-15 450 417		-15 450 417	-13 966 094
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-15 049		-15 049	-66 017
CHV43 Frais d'administration	-3 389 649		-3 389 649	-4 012 324
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		95 580	95 580	70 612
	-18 855 114	95 580	-18 759 534	-17 973 823
TOTAL 3	-90 838 748	490 673	-90 348 075	-81 898 535
CHV5 Autres charges techniques				
	-850 559		-850 559	0
TOTAL 4	-850 559	0	-850 559	0
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-91 278		-91 278	-378 915
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-89 696		-89 696	-61 188
TOTAL 5	-180 974	0	-180 974	-440 103
CHV10 Moins values non réalisées sur placements				
			0	0
TOTAL 6	0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat				
	-4 031 839		-4 031 839	-3 778 563
TOTAL 7	-4 031 839	0	-4 031 839	-3 778 563
RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE				
	15 389 877	-348 476	15 041 401	13 642 315

INVENTAIRE ANNEE 2025

ETAT DE RESULTAT

	2025	2024
RTV Résultat technique de l'assurance vie	15 041 401	13 642 315
	15 041 401	13 642 315
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	4 031 839	3 778 563
	4 031 839	3 778 563
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-1 359	-675 771
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-6 526	-4 405
	-7 885	-680 177
PRNT2 Autres produits non techniques	142 495	211 697
	142 495	211 697
CHNT3 Autres charges non techniques	-785 742	-603 252
	-785 742	-603 252
Résultat provenant des activités ordinaires	18 422 108	16 349 146
CHNT4 Impôt sur le résultat	-8 160 702	-6 719 682
	-8 160 702	-6 719 682
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	10 261 406	9 629 463
PRNT4 Gains extraordinaires	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires (Contribution Conjoncturelle)	0	-610 880
	0	-610 880
Résultat extraordinaire	0	-610 880
Résultat net de l'exercice	10 261 406	9 018 583
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	10 261 406	9 018 583

INVENTAIRE ANNEE 2025 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	2025	2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements de primes reçues du réseau	122 688 820	108 020 461
102 Encaissements de primes acceptations	0	0
103 Décaissements de primes sur cessions	-216 185	-136 847
104 Réglements de sinistre rachat & Cap.Echus siège et agences	-57 002 307	-41 801 295
105 Réglements de sinistres acceptations	0	0
106 Encaissements de sinistres sur cession	0	0
107 Commissions versées aux intermédiaires	-7 411 375	-6 026 281
108 Commissions reçus sur cessions	0	0
109 Commissions versées sur acceptations	0	0
110 Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	-10 231 886	-9 311 475
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
112 Variation des espèces reçus des cessionnaires	0	0
113 Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-104 674 900	-90 870 643
114 Encaissements liés à la cession des placements financiers	58 513 553	79 200 593
115 Produits financiers reçus	41 323 009	36 484 328
116 Taxes sur les assurances versées au trésor	0	0
117 Impôts sur les bénéfices payés	-7 976 706	-7 104 369
118 Autres mouvements	-3 834 926	-2 893 925
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	31 177 098	65 560 547
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-72 822	-575 222
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
203 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-311 650 000	-437 600 000
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	281 300 000	379 600 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-30 422 822	-58 575 222
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
302 Dividendes et autres distributions	-5 654 758	-5 686 685
303 Encaissements provenant d'emprunts	0	0
304 Remboursements d'emprunts	0	0
305 Variation des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-5 654 758	-5 686 685
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	-4 900 482	1 298 640
Trésorerie de début d'exercice	8 261 646	6 963 006
Trésorerie de fin d'exercice	3 361 164	8 261 646

INVENTAIRE ANNEE 2025
Etat des engagements reçus et donnés

RUBRIQUES	2025	2024
HB1 Engagements reçus	75 958	85 958
HB2 Engagements donnés		
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données	75 958	85 958
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés		
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Assurances Hayett
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA 1001 – Tunis
- Date de création : 1987
- Activité : Assurance vie et capitalisation
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0033578V
- Matricule fiscal : 0033578VAM000

II. Note sur la Gouvernance environnementale, sociale et institutionnelle (ESG) / Durabilité

HAYETT Assurances se positionne en tant qu'entreprise responsable, profondément engagée dans une démarche citoyenne intégrant les principes fondamentaux du développement durable au cœur de ses activités. Elle a élaboré une politique de responsabilité environnementale et sociétale qui est en parfaite harmonie avec les défis actuels liés au développement durable.

Cela illustre l'engagement de HAYETT Assurances à renforcer la transparence, optimiser ses pratiques de gouvernance et s'aligner sur l'évolution des standards mondiaux. Dans ce cadre, les informations sont présentées selon 5 axes clés :

- ❖ Gouvernance
- ❖ Stratégie de HAYETT Assurances en termes de développement durable
- ❖ Risques et opportunités liés à la durabilité
- ❖ Approches suivies
- ❖ Indicateurs clés

1. Gouvernance

Les comités de gouvernance HAYETT sont une émanation du conseil d'administration et travaillent sous son autorité exclusive, leur vocation est essentiellement d'assister le conseil sur des points spécifiques relevant de leurs compétences : comité d'Audit, comité des Risques, ...

Le Comité des Risques est responsable de l'analyse et du contrôle des risques se rapportant à l'assurance et de la supervision de la politique de gestion des risques.

Ils soumettent dans ce cadre au conseil des avis, des propositions et/ou des recommandations selon les besoins.

2. Stratégie de HAYETT Assurances en termes de développement durable

Pour HAYETT Assurances, la stratégie de la compagnie répond à des objectifs clés tels que la promotion de la bonne santé et du bien-être, l'égalité des sexes, l'accès à une énergie propre et abordable, la création de travail décent et la réduction des inégalités.

Ceci reflète l'engagement de HAYETT Assurance en faveur du développement durable et de la gestion des enjeux sociaux et environnementaux, visant à mettre en place des pratiques de gestion efficaces dans la mesure du possible.

HAYETT assume sa responsabilité envers une variété de parties prenantes, parmi lesquelles figurent les clients, les fournisseurs, les employés, les agents, les collaborateurs des agents, les courtiers, les communautés locales et la société dans son ensemble. Son rôle en matière de responsabilité sociale et environnementale revêt une importance capitale.

Voici les trois axes majeurs de son engagement RSE :

- Engagement Culturel et Sportif
- Engagement Environnemental et Social
- Engagement Éthique et Responsabilité Sociale envers les Employés

En suivant ces principes, HAYETT s'efforce de créer un impact positif à la fois sur la société et l'environnement, tout en maintenant des pratiques commerciales responsables.

3. Risques et opportunités liés à la durabilité

HAYETT Assurances adopte une approche structurée pour identifier et gérer les risques et opportunités ESG les plus pertinents. Les principaux risques incluent :

- L'évolution constante du cadre réglementaire ESG
- Les risques cyber sécurité
- Les perturbations opérationnelles liées au changement climatique : Le climat constitue un élément central du cadre de durabilité

En parallèle, la durabilité représente des opportunités stratégiques majeures : un cadre interne de finance et d'assurance durables en alignement avec les référentiels internationaux reconnus.

4. Approche suivie

HAYETT reconnaît son exposition directe aux risques liés aux changements climatiques. Pour relever ces défis, elle s'est engagée à comprendre et à gérer ces risques en utilisant des modèles climatiques pour évaluer sa vulnérabilité.

HAYETT Assurances est exposée :

- Aux risques physiques (événements extrêmes comme vagues de chaleur, inondations, tempêtes, incendies, élévation du niveau de la mer, etc.)
- Aux risques de transition liés au passage vers une économie bas carbone (changements réglementaires, technologiques et de marché)
- Aux risques migratoires liés aux mouvements des compétences sur le plan national et international

Par ailleurs, elle a mis en place des initiatives de sensibilisation pour :

- Promouvoir le nettoyage des plages à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, une action estivale annuelle en partenariat avec l'association Tounes Clean Up
- Réduire sa consommation énergétique grâce à diverses mesures, telles que la rationalisation de l'utilisation des systèmes de climatisation/chauffage, la réduction de la consommation électrique pour l'éclairage, et la récupération des cartouches d'encre usagées par une société de recyclage

Ces initiatives visent à encourager une utilisation responsable des ressources et à minimiser l'impact environnemental de ses activités.

La compagnie a aussi mis en place des initiatives permettant d'assurer sa continuité d'activité en cas de risque de sinistre lié à des événements climatiques.

- Plan de continuité d'activité avec un site de repli physique, une infrastructure informatique redondée et des accès distants permettant aux collaborateurs des accès en télétravail en cas de sinistre

Hayett investie également dans la formation continue de ses collaborateurs afin de développer leurs compétences techniques et humaines et a mis en place un programme de gestion de carrières afin de fournir un environnement sain et propice à la fidélisation de ses ressources.

5. Indicateurs clés

HAYETT Assurances réalise une évaluation continue de ses opérations sur le plan du développement durable en se référant aux indicateurs suivants :

Indicateur	Définition / Contenu	Formule de calcul	Valeur HAYETT
Coût total de la consommation énergétique (Steg +combustible)	Montant total des charges liées à la consommation d'énergie de la société	Somme des charges liées à la consommation énergétique	48 332 DT
Intensité financière des coûts énergétiques	Poids des coûts énergétiques dans l'activité de la société	Coût total de la consommation énergétique* / Chiffre d'affaires	0,036%
Coût total de la consommation d'eau	Montant total des charges liées à la consommation d'eau sur la période	Somme des charges liées à la consommation d'eau	3 348 DT
Impact financier des coûts liés à la consommation de l'eau	Importance des coûts d'eau dans les charges d'exploitation	Coût total de la consommation* d'eau / Chiffre d'affaires	0,0025%
Coût de l'absentéisme	Perte financière liée aux absences (salaires maintenus, remplacement, baisse de productivité)	Jours d'absence × Coût journalier moyen	136 601 DT
Intensité financière de l'absentéisme	Impact de l'absentéisme sur les charges d'exploitation	Coût de l'absentéisme* / Chiffre d'affaires	0,10%
Investissement moyen en formation par collaborateur	Dépenses de formation rapportées à l'effectif	Dépenses totales de formation / Nombre de collaborateurs	372 DT
Taux d'investissement formation	Part des dépenses de formation dans la masse salariale	Dépenses de formation / Masse salariale	0,50%

6. Cohérence avec les états financiers

HAYETT Assurances a examiné, dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025, si les facteurs liés à la durabilité étaient susceptibles d'affecter de manière significative :

- Des estimations comptables
- Des tests de dépréciation des actifs
- Des provisions et passifs éventuels
- De l'évaluation de la continuité d'exploitation.

Lorsque cela est pertinent, les hypothèses retenues dans le cadre de ces estimations intègrent les risques identifiés, notamment ceux liés à l'environnement macroéconomique, aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux dynamiques sectorielles.

Par ailleurs, les risques émergents et les opportunités liés à la durabilité pourraient potentiellement avoir une incidence sur certains postes des états financiers de la compagnie, notamment :

- Les primes (PRV1)
- Les différentes charges techniques et non techniques (CHV et CHNT)
- Les créances (AC6)
- Les placements (AC3)

À la date d'arrêté des états financiers, la compagnie n'a identifié aucun élément présentant d'incidence financière significative sur sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

III. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2025 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %
Mobilier de bureau : 10 %
Matériel de bureau : 20 %
Agencements, aménagements et installations : 15 %
Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2025, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéficiaires et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes enregistre à la date d'arrêt des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêt des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ **Les postes des états de résultat**

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

IV. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.

- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ **A1 : Actifs incorporels et actifs corporels**

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31/12/2025 à 10 456 340 dinars contre 10 099 809 dinars au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
Logiciels	9 564 551	112 551	9 677 102	9 117 323	559 779
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Logiciels en cours	535 257	243 981	779 238		779 238
Total	10 099 809	356 531	10 456 340	9 117 323	1 339 017

Les actifs corporels bruts s'élèvent au 31/12/2025 à 1 293 423 dinars contre 1 621 193 dinars au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
Installations, agencements et aménagement	787 572	20 220	807 792	767 045	40 746
Matériel de transport	104 980	0	104 980	98 537	6 443
Matériel de bureau	49 409	580	49 989	35 328	14 661
Matériel informatique	637 187	-348 569	288 618	242 529	46 089
Mobilier de bureau	42 044	0	42 044	40 588	1 456
Total	1 621 193	-327 770	1 293 423	1 184 028	109 395

➤ **A2 : Placements**

Placements immobiliers

Les placements immobiliers bruts s'élèvent au 31/12/2025 à 11 726 794 dinars, sans variation par rapport au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
Immeubles hors exploitation	1 030 850	-	1 030 850	762 248	268 602
Terrain hors exploitation	9 630 994	-	9 630 994		9 630 994
Sociétés à objet foncier non cotées	1 064 950	-	1 064 950	8 277	1 056 673
Total	11 726 794	-	11 726 794	770 524	10 956 269

Autres placements financiers

Les autres placements financiers brut s'élèvent au 31/12/2025 à 517 031 744 dinars contre 434 954 256 dinars au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
Actions et autres titres à revenus variable (cotés)	588 602	0	588 602	0	588 602
FCP	11 737 679	2 235 495	13 973 174	0	13 973 174
SICAV	5 284 458	1 046 399	6 330 856	0	6 330 856
Actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	51 000	-6 500	44 500	44 500	0
Obligations et autres titres à revenus fixes	239 163 413	46 799 475	285 962 888		285 962 888
Dépôt à terme	168 500 000	31 350 000	199 850 000		199 850 000
Autres placements	9 581 382	648 306	10 229 689		10 229 689
Placement en Unité de Compte	47 722	4 313	52 035		52 035
Total	434 954 256	82 077 488	517 031 744	44 500	516 987 244

La différence entre le prix de remboursement et la valeur comptable des titres amortissables s'élève au 31/12/2025 à 9 996 613 dinars contre 11 436 187 dinars au 31/12/2024.

Participations et entreprises liées

1. Participations dans les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2025, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements dans les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Société	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722	0	9 497 722	0	9 497 722
HOPITAL PRIVE EL AMEN	3	0	3	0	3
COMAR INVESTISSEMENT	4 500	0	4 500	0	4 500
Total	9 502 225	0	9 502 225	0	9 502 225

3. Placements auprès des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- Obligations

Société	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
AMEN BANK	17 932 400	2 267 600	20 200 000	0	20 200 000
TUNISIE LEASING	9 780 000	2 860 000	12 640 000	0	12 640 000
Total	27 712 400	5 127 600	32 840 000	0	32 840 000

- Certificats de dépôts

Société	Brut au 31/12/2024	Mouvements 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2025
TUNISIE LEASING	0	0	0	0	0
AMEN BANK	4 000 000	-2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
Total	4 000 000	-2 000 000	2 000 000	0	2 000 000

➤ **A3 : Créances**

Les créances brutes s'élèvent au 31/12/2025 à 26 747 262 dinars contre 21 305 467 dinars au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2025	Provisions 2025	Net au 31/12/2025	Brut au 31/12/2024	Provisions 2024	Net au 31/12/2024
Primes acquises et non émises	8 006		8 006	4 478		4 478
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	19 765 107	145 252	19 619 854	16 033 594	126 216	15 907 378
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	82 365		82 365	85 904		85 904
Personnel	36 065	19 611	16 454	34 286	19 611	14 675
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 581 429		6 581 429	4 978 867		4 978 867
Débiteurs divers	274 290		274 290	168 337		168 337
Total	26 747 262	164 863	26 582 398	21 305 467	145 827	21 159 640

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31/12/2025 à 30 501 527 dinars contre 31 231 881 dinars au 31/12/2024.

Nature de l'actif	2025	2024
Caisse	2 826	4 426
Banques et chèques postaux	3 358 338	8 257 220
Effets à l'encaissement	2 361	2 361
Frais d'acquisitions reportés	235 430	250 478
Intérêts courus et non échus	16 815 167	14 660 804
Différences sur prix de remboursement	9 440 708	7 753 199
Charges constatées d'avance	459 638	226 940
Autres	187 060	76 452
Total	30 501 527	31 231 881

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 731 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier.

Au 31/12/2025 le solde des réserves soumises à un régime fiscal spécial (réserves pour toutes éventualité) s'élève à 13 731 dinars.

NB : Au 31/12/2025, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Nature du passif	Solde au 31/12/2024	Affectation Bénéfice 2024	Dividendes	Réserve indisponible	Réserves pour toutes éventualités	Bénéfice 2025	Solde au 31/12/2025
Capital social	15 000 000						15 000 000
Réserve légale	1 500 000						1 500 000
Primes d'émission	50 000						50 000
Réserve pour fonds social	568 188						568 188
Réserve pour toutes éventualités	24 859 568				3 018 583		27 878 151
Résultat Bénéficiaire Reporté	0						0
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	5 888 886						5 888 886
Réserve spéciale d'investissement	5 875 155						5 875 155
Réserve pour toutes éventualités	13 731						13 731
Résultat	9 018 583	-3 018 583	-6 000 000			10 261 406	10 261 407
Total	56 885 224	-3 018 583	-6 000 000		3 018 583	10 261 406	61 146 631

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2025, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
	150 000		15 000 000	100,00%

➤ P2 : Les provisions techniques

Les provisions techniques s'élevaient au 31/12/2025 à 551 321 476 dinars contre 473 050 288 dinars au 31/12/2024.

Libellé	31/12/2024	Dotation 2025	Reprise 2025	31/12/2025
Provisions Mathématiques	439 630 062	71 721 895		511 351 957
Provisions Mathématiques des rentes	1 149 903	257 426		1 407 329
Provisions pour sinistres à payer	24 532 554	4 437 932		28 970 486
Provisions pour PB à distribuer	6 680 679	1 698 809		8 379 488
Provisions pour égalisation	0	0		0
Provisions Mathématiques UC	47 721	4 312		52 032
Provisions pour Ristournes	1 009 370	150 814		1 160 184
Total	473 050 288	78 271 189	0	551 321 476

- Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour Sinistres à payer s'élevaient au 31/12/2025 à 28 970 486 dinars contre 24 532 554 dinars au 31/12/2024.

Libellé	2025	2024
Provisions pour sinistres à payer	18 723 161	16 288 307
Provisions pour rachats à payer	471 868	398 663
Provisions pour capitaux et arrérages à payer	4 683 735	3 226 701
Provisions pour IBNR	3 712 176	3 450 666
Provisions pour Frais de Gestion de Sinistres	1 379 547	1 168 217
Total	28 970 486	24 532 554

➤ P3 : Autres dettes

Les autres dettes s'élevaient au 31/12/2025 à 13 587 268 dinars contre 6 201 795 dinars au 31/12/2024. Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

Nature du passif	2025	2024
Autres dettes nées d'opérations de réassurance directes	973 556	799 600
Personnel	66 773	67 469
État, impôts et taxes retenues à la source	215 605	151 913
État, organismes sociaux	359 453	348 261
État, autres impôts et taxes	1 586 363	1 402 479
Créditeurs divers	10 385 517	3 432 072
Total	13 587 268	6 201 795

➤ **P4 : Autres passifs**

Les autres passifs s'élevèrent au 31/12/2025 à 3 487 366 dinars contre 3 017 523 dinars au 31/12/2024.

Nature du passif	2025	2024
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 359	0
Charges à payer	3 471 484	2 992 837
Produits constatés d'avance	14 523	24 686
Total	3 487 366	3 017 523

V. Notes sur les postes des états de résultat

➤ **Ventilation des produits et des charges des placements**

• **Produits des placements**

Les produits des placements s'élevèrent au 31/12/2025 à 47 904 097 dinars contre 42 247 291 dinars au 31/12/2024.

Nature des produits	2025	2024
Revenus des placements immobiliers	110 212	101 227
Revenus des participations	2 404 135	1 242 820
Revenus des autres placements	45 389 750	40 903 244
Total	47 904 097	42 247 291

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2025 comportent 1 575 303 dinars de dividendes.

• **Charges des placements**

Les charges des placements s'élevèrent au 31/12/2025 à 188 859 dinars contre 1 120 279 dinars au 31/12/2024.

Nature des charges	2025	2024
Frais externes	56 857	31 932
Autres frais	132 002	1 088 348
Total	188 859	1 120 279

➤ **Ventilation des charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2025 à 7 779 710 dinars contre 7 074 842 dinars au 31/12/2024.

Nature de la charge	2025	2024
Salaires	5 476 082	4 988 978
Charges sociales	1 328 130	1 178 141
Autres	975 498	907 724
Total	7 779 710	7 074 842

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2025 à 8 813 386 dinars, contre 7 650 279 dinars au 31/12/2024.

Réalisateur	2025	2024
Agents, Courtiers et Succursales	3 082 853	2 554 947
Banque	5 428 456	4 734 371
Conseillers Clientèle	302 077	360 961
Total	8 813 386	7 650 279

➤ **Pertes extraordinaires**

Ce poste s'élève au 31/12/2025 à 0 dinars contre 610 880 dinars au 31/12/2024 (Contribution Conjoncturelle au titre de l'année 2024).

➤ **Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2025 à 142 495 dinars contre 211 697 dinars au 31/12/2024.

Nature de Produit	2025	2024
Avance sur TFP 2024	67 001	58 283
Rétrocession QP commission emprunt national	0	145 842
Bénéfice groupe	69 434	0
Autres	6 060	7 572
Total	142 495	211 697

➤ **Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2025 à 785 742 dinars contre 603 252 dinars au 31/12/2024.

Nature de charge	2025	2024
Part des généraux frais	739 428	544 924
Ristourne TFP	46 313	58 328
Total	785 742	603 252

➤ **Impôts sur le résultat**

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	18 422 108		
I- REINTEGRATIONS	325 696		
- Provisions non déductibles	-		
+Provisions pour dépréciation des actions non cotées	-		
+ Provisions/SICAV;FCPR;OBLIGATIONS;AUTRES	-		
+Provisions pour créances douteuses	263 844		
- Provisions déductibles :	-		
+Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	-		
+Provisions pour créances douteuses	-		
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.	328		
-Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.	12 366		
-Ajustement des actifs des contrats des Unité de Compte	-		
frais cadeaux et réceptions	6 654		
Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale	42 504		
II- DEDUCTIONS	171 039		
Reprise/ Provisions pour risques et charges	156 000		
Reprise/Provisions pour dépréciation des actions non cotées	6 691		
Reprise/Provisions pour créances douteuses	3 500		
Reprise/Provisions pour dépréciation des actions cotées	-		
-Ajustement des actifs des contrats des Unité de Compte	4 848		
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)	18 576 765		
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	-		
+Provisions pour titres cotés	-		
+Provisions pour créances douteuses	-		
- Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)	18 576 765		
- Résultat fiscal après déduction des Provisions et avant déduction des déficits et des amortissements.	18 576 765		
- résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements.(B/P)	18 576 765		
IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES O U REVENUS EXCEPTIONNELS NO N IMPOSABLES	1 575 303		
- Dividendes et assimilés. (2)	1 575 303		
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.	-		
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier 201	-		
- Intérêts des dépôts et de titres en devises ou en dinars convertibles.	-		
V- Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation	17 001 462		
VII- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)	17 001 462		
Contribution Sociale Non Conjoncturelle	680 058		
Contribution Sociale de solidarité CSS	680 058		
Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale	-		
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	-		
- Résultat imposable (code B/P)	17 001 462		
MINIMUM D'IMPÔT (2.0%) BENEFICE IMPOSABLE AVANT REINVESTISSEMENT)	20%	3 400 292	
MINIMUM D'IMPÔT (CHIFFRE D'AFFAIRE)	0,2%	134 201 835,500	268 404
IMPÔT THEORIQUE		6 800 585	
IMPOT SUR LES BENEFICES	6 800 585		
IMPOTS AVANCES	11 582 313		
REPORT IS	4 781 729		
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	10 261 406		

➤ **Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination**

Les charges par nature s'élevaient au 31/12/2025 à 22 855 114 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Annonces, Publicités et Cotisations	825 771
Assurances de l'entreprise	6 979
Charges du personnel	7 784 420
Commissions	8 814 325
Dotations aux amortissements et aux provisions	782 452
Entretiens et réparations	1 329
Formations et Documentations	56 123
Fournitures et Imprimés	139 947
Fourniture eau, énergie, électricité	4 631
Frais Divers	1 038 961
Frais Financiers	56 260
Frais postaux et télécom	92 990
Honoraires, Frais et Frais d'actes et de contentieux	424 032
Impôts et Taxes	1 854 444
Loyers et Charges Locatives	182 275
Maintenance informatique	710 929
Missions et inspections	79 245
Total	22 855 114

Ces comptes sont soldés périodiquement par imputation dans les comptes par destination.

Libellé	Montant
Frais d'acquisition	15 450 417
Frais d'administration	3 389 649
Autres charges non techniques	739 428
Autres charges techniques	850 560
Charges de placements	91 278
Charges de sinistres	2 333 782
Total	22 855 114

VI. Notes sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2025 à 3 361 164 dinars contre 8 261 646 dinars au 31/12/2024 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2025 de -4 900 482 dinars contre 1 298 640 dinars au 31/12/2024.

Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2025	2024
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	31 177 098	65 560 547
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-30 422 822	-58 575 222
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-5 654 758	-5 686 685
Variation de Trésorerie	-4 900 482	1 298 639

VII. Engagements reçus et donnés

	2025	2024
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	75 958*	85 958
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties donnés		
engagements de rachat de titres et d'actifs	75 958*	85 958

(*) Portage portant sur 445 actions de la société BYZACENE.

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2025

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition et/ou Reclassement	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, Brevets, licences, marques	9 564 551	112 551	0	9 677 102	8 588 171		529 152		0		9 117 323	0	559 779
Acomptes en cours	535 257	293 854	49 874	779 238							0	0	779 238
Total des actifs incorporels	10 099 809	406 405	49 874	10 456 340	8 588 171	0	529 152	0	0	0	9 117 323	0	1 339 017
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	1 579 148	31 493	359 262	1 251 379	1 430 414		67 800		354 774		1 143 440	0	107 939
Autres installations outillage et mobilier	42 044	0	0	42 044	39 845		743		0		40 588	0	1 456
Total des actifs corporels d'exploitation	1 621 193	31 493	359 262	1 293 423	1 470 259	0	68 543	0	354 774	0	1 184 028	0	109 395
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	11 726 794	0	0	11 726 794	727 826	8 468	34 421	191	0	382	762 248	8 277	10 956 269
Placements dans les entreprises liées													
Parts				0							0	0	0
Bons et Obligation				0							0	0	0
Total Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	9 502 225	0	0	9 502 225		861 366		156 620		1 017 986	0	0	9 502 225
Bons et Obligation	27 712 400	16 000 000	10 872 400	32 840 000		0		0		0	0	0	32 840 000
Certificats de dépôts	4 000 000	113 000 000	115 000 000	2 000 000		0		0		0	0	0	2 000 000
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	41 214 625	129 000 000	125 872 400	44 342 225	0	861 366	0	156 620	0	1 017 986	0	0	44 342 225
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	17 661 738	52 159 862	48 884 468	20 937 133		53 253		248 093		256 847	0	44 500	20 892 633
Obligations et autres titres à revenu fixe	239 163 413	56 185 675	9 386 200	285 962 888		0		0		0	0	0	285 962 888
Autres Prêts	9 580 382	4 937 565	4 289 258	10 228 689		0		0		0	0	0	10 228 689
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers	168 500 000	205 690 000	174 340 000	199 850 000		0		0		0	0	0	199 850 000
Autres	1 000	0	0	1 000		0		0		0	0	0	1 000
Total Autres placements financiers	434 906 534	318 973 102	236 899 926	516 979 709	0	53 253	0	248 093	0	256 847	0	44 500	516 935 209
Total Placements	487 847 952	447 973 102	362 772 326	573 048 728	727 826	923 087	34 421	404 904	0	1 275 214	762 248	52 777	572 233 704
Placements représentant les PT des contrats en UC	47 722	202 263	197 951	52 035	0	0	0	0	0	0	0	0	52 035
Total Général	499 616 676	448 613 263	363 379 413	584 850 526	10 786 257	923 087	632 117	404 904	354 774	1 275 214	11 063 599	52 777	573 734 150

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2025

	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE	JUSTE VALEUR
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	11 726 794	770 524	10 956 269	12 971 225
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	10 086 324	-	10 086 324	17 383 146
FCP	13 973 174	-	13 973 174	15 168 160
SICAV	6 330 856	-	6 330 856	6 331 477
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	49 002	44 500	4 503	9 135
Obligations et autres titres à revenu fixe	318 802 888		318 802 888	278 291 998
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	201 850 000		201 850 000	201 850 000
Autres Prêts	10 229 689		10 229 689	10 229 689
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	52 035		52 035	52 035
Total	573 100 763	815 024	572 285 738	542 286 864

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2025

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers	44 978	65 234	110 212
Revenus des Participations	1 560 988	843 148	2 404 135
Revenus des autres placements	3 972 725	41 417 025	45 389 750
Total Produits de Placements	5 578 690	42 325 407	47 904 097
Interêts	0	-97 581	-97 581
Frais externes		-56 857	-56 857
Autres Frais		-34 421	-34 421
Total charges de placements	0	-188 859	-188 859

**ANNEXE 12 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR
CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2025**

	Montant
-Primes	134 206 304
-Charges de prestation	- 70 818 404
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	- 71 983 633
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	4 848
Solde souscription	- 8 590 884
-Frais d'acquisition	- 15 465 466
-Autres charges de gestion nettes	- 3 389 649
-Autres charges techniques	- 850 559
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 19 705 674
-Produits de placements	43 686 435
-Autres produits techniques	
Solde financier	43 686 435
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 1 125 768
Part des réassureurs dans les prestations payées	223 146
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	63 473
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	395 092
Commissions reçues des réassureurs	95 580
Solde de Réassurance	- 348 476
RESULTAT TECHNIQUE VIE	15 041 401

Informations complémentaires	
Montant des rachats	33 006 882
Intérêts techniques bruts de l'exercice	8 650 896
Provisions techniques brutes à la clôture	551 321 476
Provisions techniques brutes à l'ouverture	473 050 288

ANNEXE 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTAT TECHNIQUES ET FINANCIERS

	ANNEE				
	2021	2022	2023	2024	2025
Participation aux résultats	20 238 006	23 504 555	30 351 932	24 294 986	45 985 722
- Participation attribuée à des contrats (y compris IT)	19 955 728	22 842 440	28 259 469	24 445 493	44 286 914
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	282 277	662 115	2 092 463	- 150 507	1 698 809
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
- Provisions mathématiques moyennes	289 270 220	313 747 759	351 193 888	407 553 410	475 540 886
- Montant minimum de participation	16 251 355	18 558 503	22 645 125	20 146 190	34 216 232
- Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris IT) dont variation de la provision pour PB	20 238 006	23 504 555	30 351 932	24 294 986	45 985 722

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR
CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2025**

	Poste	Montant
-Primes	PRV1	134 206 304
-Charges de prestation	CHV1	- 70 818 404
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	CHV2	- 71 983 633
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	CHV10-PRV3	4 848
Solde souscription		- 8 590 884
-Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	- 15 465 466
-Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	- 3 389 649
-Autres charges techniques	CHV5	- 850 559
Charges d'acquisition et de gestion nettes		- 19 705 674
-Produits de placements	PRV2-CHV9	43 686 435
-Autres produits techniques	CHV3	-
Solde financier		43 686 435
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1	- 1 125 768
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11	223 146
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	CHV12	63 473
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHV3	395 092
Commissions reçues des réassureurs	CHV44	95 580
Solde de Réassurance	CHV45	- 348 476
RESULTAT TECHNIQUE VIE		15 041 401

Informations complémentaires	
-Provisions Mathématiques - Vie - Clôture	511 403 989
-Provisions Mathématiques - Vie - Ouverture	439 677 782
-Provisions Mathématiques - Rente - Clôture	1 407 329
-Provisions Mathématiques - Rente - Ouverture	1 149 903
-Provisions pour sinistres à payer - Clôture	28 970 486
-Provisions pour sinistres à payer - Ouverture	24 532 554
-Provisions pour participations aux bénéfiques et ristourne - Clôture	9 539 672
-Provisions pour participations aux bénéfiques et ristourne - Ouverture	7 690 049

RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS Au 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de Assurances Hayett

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 631 233 004 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 10 261 406 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 15 041 401 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les

éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité

du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1 avril 2026

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

Chiheb GHANMI
Associé

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES
« ASSURANCES HAYETT » EXERCICE 2025**

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2025 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à 16 560 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ». A cet effet, le loyer annuel a été

révisé est porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à 38 240 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à 10 433 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les charges de loyers au titre de l'exercice 2025 se sont élevées à 178 195 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR», les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2025 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 57 945 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que prévus à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Le Directeur Général adjoint, MR Jamil RIHANE est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 22 avril 2024. Il bénéficie d'une rémunération de 394 731 dinars.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 2 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 24 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 24 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit :

(En DT)

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du conseil d'administration, Du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risque	
	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à Court Terme	0	0	394 731	174 005	198 000	168 000
Total	0	0	394 731	174 005	198 000	168 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 1 avril 2026

La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
 Associé